

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil huit, le treize novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le mercredi cinq novembre 2008, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Elyane CLOP, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p><b>Excusés :</b> Cécile MATHAUD, Annie FERNANDES, Sylvain ARNAUD, Dominique REGNIER, Michel REGNIER</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Annie FERNANDES donne pouvoir à Elisabeth MESNIER. Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Jean-Jacques RUER Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES Michel REGNIER donne pouvoir à Serge FAGES</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Elisabeth MESNIER</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2008-066**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2008**

\*\*\*

**OBJET : Aménagement du nouvel accès piétonnier – Marché aux fruits**

Monsieur le Maire explique que le Département et la commune de Vourles envisagent conjointement d'aménager l'accès du marché aux fruits situé sur la route départementale 127. C'est au Conseil général, gestionnaire de la voirie départementale, de réaliser la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.

Pour réaliser cet aménagement, une convention entre la commune de Vourles et le Département du Rhône doit être signée, définissant les conditions administratives, techniques, et financières auxquelles cet aménagement est construit, entretenu et financé.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage et l'exécution des travaux sont assurées par le Département du Rhône. L'emprise de l'aménagement sur la RD 127 fait partie du domaine public routier du Département du Rhône, et le cheminement reliant la RD 127 au terrain d'assiette du nouveau marché fait partie du domaine public communal. L'entretien de chaque partie attrait à chaque collectivité propriétaire.

Enfin, concernant les coûts de cet aménagement : la maîtrise d'œuvre est entièrement prise en charge par le Département, et le coût des travaux est partagé entre le Département du Rhône et la commune. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 30 230 euros HT, le montant prévisionnel à la charge de la commune est estimé à 17688,19 euros HT.

Après avoir expliqué ces considérations administratives, Monsieur le Maire explique l'aménagement qui va être mis en place : un cheminement piétons entre le giratoire des Sapins et l'accès au marché aux fruits va être créé, celui-ci sera situé côté sud de la RD 127.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, de bien vouloir approuver cet aménagement de voirie, et l'autoriser à signer la convention visée ci-dessus à intervenir entre le Département du Rhône et la commune de Vourles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cet aménagement de voirie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Vourles et le Département du Rhône pour ce faire.

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES